PRÉFET
DU VAR
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté du 14 mai 2025, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique unique relative au projet d'aménagement du site des Bormettes sur la commune de La Londe-les-Maures portant sur la construction d'un centre d'excellence Drones et Systèmes d'armes. Cet ensemble comprend la construction de bâtiments (atelier, bureaux, local essai mer, espace pour les clients), d'un parking, d'un restaurant d'entreprise, de logements de type habitat pavillonnaire, d'un équipement sportif et d'un hôtel.
Cette enquête publique unique comprenant une autorisation environnementale demandée par la société NAVAL GROUP, une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme avec une déclaration de projet demandée par la commune de La Londe-les-Maures, une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime, portée par le préfet au bénéfice de NAVAL GROUP pour la création d'ouvrages maritimes et une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime, portée par le préfet au bénéfice de la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, pour la promenade existante du front de mer,

Un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 32 jours de l'enquête publique, du 07 juillet 2025 au 8 août 2025 au lieu ci-dessous :

Mairie de La londe les maures
Place du 11 novembre
83250 La Londe-les-Maures
du lundi au vendredi, de 8h à 12h

Le dossier sera consultable pendant la durée de l'enquête sur la plateforme dédiée : https://www.registre-dematerialise.fr/6273,

Un lien vers cette plate-forme sera accessible également via le site internet de l'État dans le Var à l'adresse suivante :

https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-hors-ICPE

Le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenus à sa disposition à la mairie de La Londe-les-maures. Ce registre, établi sur feuillets non mobiles, sera ouvert, coté et paraphé par le président de la commission d'enquête ;
- par courrier postal au Président de la commission d'enquête à la Mairie de La Londe-les-maures Place du 11 novembre , 83250, La Londe-les-Maures ;
- sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6273
- à l'adresse mail suivante : enquete-publique-6273@registre-dematerialise.fr

La commission d'enquête recevra le public les jours suivants :

Permanences	***lieux***	***Horaires***
(Ouverture de l'enquête) Le lundi 7 juillet 2025	Mairie de La Londe-les-Maures	9h à 12h
Le mardi 8 juillet 2025	Mairie de La Londe-les-Maures	14h à 17h
Le mardi 15 juillet 2025	Mairie de La Londe-les-Maures	14h à 17h
Le mercredi 16 juillet 2025	Mairie de La Londe-les-Maures	9h à 12h
Le jeudi 24 juillet 2025	Mairie de La Londe-les-Maures	9h à 12h
Le vendredi 25 juillet 2025	Mairie de La Londe-les-Maures	14h à 17h

Le Mercredi 30 juillet 2025	Mairie de La Londe-les-Maures	14h à 17 h
Le jeudi 31 juillet 2025	Mairie de La Londe-les-Maures	9h à 12h
Le mardi 5 août 2025	Mairie de La Londe-les-Maures	14h à 17h
Le mercredi 6 août 2025	Mairie de La Londe-les-Maures	9h à 12h
Le vendredi 8 août 2025 (clôture de l'enquête)	Mairie de La Londe-les-Maures	14h à 17h

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès de la commission d'enquête.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de La Londe-les-Maures, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure d'enquête, Le préfet du Var est l'autorité compétente pour prendre la décision, par voie d'arrêté, au titre du projet de reconquête du site des Bormettes (autorisation environnementale et demandes de concessions d'utilisation du domaine public maritime).
Le Conseil municipal de la commune de La Londe-les-Maures est l'autorité compétente pour statuer par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de La Londe-les-Maures.